



ARRETE N°2023-057

Interdiction temporaire de stationner et restriction de circulation

4 Domaine du Bois Joli Prêmesques du 22 juin au 21 juillet 2023

Le Maire de la Commune de PREMESQUES,

Vu l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant les travaux nécessaires, situés au **4 Domaine du Bois Joli à Prêmesques** qui seront réalisés par l'entreprise :

**SARL TNRV rue Laennec ZI la Houssoye LA CHAPELLE d'ARMENTIERES – 03.20.07.39.32 –
entreprisedetp@hotmail.fr**

Considérant qu'il y a lieu de régler le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du **22 juin au 21 juillet 2023**, au 4 Domaine du Bois Joli Prêmesques :

- ◆ Interdiction de stationner au droit du chantier
- ◆ Restriction de circulation au droit du chantier avec pose de feux tricolores (si nécessaire)
- ◆ Limitation de vitesse à 30km/h

Les dispositions seront matérialisées par la SARL TNRV (barrières - panneaux de signalisation – feux tricolores).

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la police de Lomme,
- La SARL TNRV

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

Informe le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le 23 juin 2023

Le Maire,

Yvan HUTCHINSON


